

Choix M1 carrière judiciaire vers M2 droit des affaires

Par **Clément Brault**, le **01/07/2016 à 12:29**

Bonjour,

Je suis étudiant à l'Université d'Auvergne à Clermont-Ferrand et je viens de terminer ma licence de droit mention droit privé. A l'avenir, j'ai comme projet professionnel de devenir avocat en droit des affaires ou juriste d'entreprise (je ne sais pas encore vraiment). Cependant, je ne sais pas encore quelle formation dois-je entreprendre pour arriver à cette finalité.

Etant dans la période de candidature/inscription pour le master 1, je suis assez confus à l'idée de devoir choisir entre un master 1 carrière judiciaire et un master 1 droit des affaires. En effet, actuellement je ne sais pas si je souhaite passer le CRFPA (pas très envie de remplir des années d'études en plus) ou m'insérer professionnellement après le M2.

Pour cette raison, j'avais envisagé de faire un M1 carrière judiciaire dans un premier temps puis un M2 droit des affaires dans un second temps. Cela peut être vu comme une transition d'un point de vue théorique avec un M1 à vocation général à un point de vue pratique avec un M2 spécialisé. De cette façon, je pourrais consolider mes connaissances acquises antérieurement tout en préparant le CRFPA (je prendrais toutefois des options en lien avec le droit des affaires) puis par la suite bifurquer afin de me spécialiser sachant que je crois qu'il est possible de passer le CRFPA avec un M2 droit des affaires. Le fait d'avoir un tel M2 me permettrait d'avoir une sorte d'issue de secours au cas où j'échouerais au CRFPA.

En résumé plusieurs questions m'apparaissent pertinentes :

- Puis-je faire un M1 carrière judiciaire pour ensuite me diriger vers un M2 droit des affaires ?
- Si non, quel master serait le plus approprié ?
- Les masters 1 carrières judiciaires à Lyon III et à Montpellier sont-ils bons ?

Si vous avez des conseils, témoignages, je suis preneur.
Je vous remercie d'avance !

Par **Yn**, le **01/07/2016 à 16:39**

Salut,

[citation]j'avais envisagé de faire un M1 carrière judiciaire dans un premier temps puis un M2 droit des affaires dans un second temps. Cela peut être vu comme une transition d'un point de vue théorique avec un M1 à vocation général à un point de vue pratique avec un M2

spécialisé.[/citation]

Je ne comprends pas le raisonnement : si tu vises un M2 droit des affaires, inscris-toi en M1 droit des affaires. Le M1 est une sorte d'introduction générale à une branche du droit (droit des affaires, droit civil, etc.) et, à partir du M2, tu vas vraiment approfondir. Les directeurs de M2 en droit des affaires ne recrutent d'ailleurs (presque) que des étudiants titulaires d'un M1 droit des affaires, très ponctuellement de droit civil dans les M2 à cheval affaire/civil comme les gestions de patrimoine, mais c'est un cas isolé.

Par **antmar**, le **01/07/2016 à 16:54**

Tout à fait d'accord avec Yn,

J'ajouterai que tu n'as pas besoin d'un M1 carrières judiciaires pour préparer le CRFPA. N'importe quel M1 de droit suffit.

Par **Clément Brault**, le **01/07/2016 à 19:57**

Tout d'abord je tiens à vous remercier Yn et Antmar pour avoir pris le temps de répondre à mes questions et de m'éclaircir sur certains points.

Alors si j'ai raisonné de la sorte c'est pour plusieurs raisons :

D'une part, je pensais prendre un M1 carrières judiciaires afin qu'il puisse me laisser un délai de réflexion supplémentaire pour savoir si à l'avenir je veux réellement faire un M2 droit des affaires (Droit social pourquoi pas).

D'autre part, je songeais à un M1 carrières judiciaires afin d'éviter la matière fiscalité de l'entreprise car cela ne m'attire pas tant que ça, alors qu'elle est je pense inévitable pour tout futur juriste d'entreprise ?

Or comme tu l'as dit Yn ,les directeurs ne recrutent quasiment que des étudiants issus d'un M1 droit des affaires. Cela me porterait donc préjudice de ne pas faire un M1 droit des affaires ?

Par ailleurs, le Master juriste d'entreprise à Clermont-Ferrand est assez bien réputé cependant je trouve qu'il ait trop axé sur la fiscalité, matière comme je l'ai dit avant, ne m'attire pas trop. Faudrait-il que je parte ailleurs vers un Master semblable mais moins fiscal ou bien que je reste afin de bénéficier de la réputation du Master ?